

Nancy - ce 13 Mars 1906.

Bon bon cher ami,

Il est trop vrai que, depuis longtemps, je me reproche de ne pas avoir donné signe de vie. Et maintenant, j'ai dû m'imposer un règlement très strict. Une fois terminée la plus grosse de mes affaires de famille, je me suis trouvée en présence de travaux, retardés forcément, et qu'il fallait conduire à bonne fin. J'avais d'abord songé à remettre à plusieurs mois la mise au point nécessaire de ma traduction portative du Code civil allemand. Et j'avais écrit, en passant, à M. Dubois dans ce sens. Ne recevant pas de réponse pendant longtemps, j'ai pensé, d'après une de vos précédentes lettres,

qu'un nouveau délai n'était plus possible. Et après m'être tâté et avoir essayé un peu mes forces, je me suis résolue à me débarrasser, d'abord, de cette besogne urgente, en sacrifiant provisoirement tout le reste. Depuis deux mois donc, je m'y suis attelée pour la quatrième fois. J'ai repris ma traduction d'un bout à l'autre sur mon texte précédemment notifié. D'après nos dernières conventions Lexicographiques, j'ai aussi revue toutes mes annotations, qui demandaient vivement de modifications de forme, par suite de mêmes conventions à la plupart desquelles elles étaient antérieures. Là-dessus n'est enfin parvenu un lettre de M. Dubois me proposant un compromis, destiné à satisfaire ma demande de délai, sans trop contrecarrer le travail d'impression du second volume. Mais j'étais en train de déjà plus

d'abolir, j'ai répondu à M. Dubois
que je préférerais attendre tout et lui
envoyer un manuscrit définitif. Le
comité de l'arnaval étant survenu à propos,
sans amplifier mes laïcs, je n'ai eu qu'à
de terminer cette dernière révision et au lieu
de la correction des épreuves, j'ai consacré cette
taîche comme adhérent. Sans doute j'en
serai pas arrivé à retravailler le manuscrit
aux dernières desirées par le Comité.
Mais, en réalité, je ne le pourrais pas
sans que fût absolument dénatuée
la collaboration que j'avais subie acceptée.
J'ai attendu pour un travail sérieux
qui permet aux forces de comprendre
à qui a voulu faire et exprimer le
légalisme allemand. J'ai eu en outre
de difficultés à m'en rendre compte
moi-même pour être assuré que des
explications un peu développées y sont
indispensables. J'en suis toujours resté
à suivre cette marche de l'intelligence

essentielle de l'œuvre et non de plus.
Je ne pourrais pas en conséquence subordonner ce
travail scientifique à des considérations administratives,
qui ~~nécessitent~~ nécessairement font désirer.

Comme j'ai à pas l'adhésion personnelle
de M. Dubois et que je dois citer à mon
manuscrit le risque d'être égaré ou retardé
au Ministère de la justice, je vous
l'adresse directement, à vous plutôt de
valoir. Ici le point à mettre à qui de droit.
Après accord avec M. Dubois j'ai laissé
distincte le manuscrit du texte dans un
traduction définitive, sans prendre la peine
de l'appliquer ce texte ou l'ancien
manuscrit ne contenant plus d'utile
aujourd'hui que les annotations. J'attends
les renseignements sur exactement
reparés ou le nouveau texte. Il est
encore certains détails qui m'ont embarrassés
et ainsi votre liste d'abréviations (p. XLV-XLVII)
n'indique pas les éditions des ouvrages
composant les travaux préparatoires du B. G. B.
auxquelles nous renvoyons ou parfois, il
y a plusieurs éditions. J'en suis sûr, du moins

pour le Bericht der Reichstags-Kommission,
dont j'avois toujours utilisé tout à
dix, une citation in-III^o tandis qu'ici
j'en ai tiré l'citation Gultenlof, qu'on
tr. S. Comme il est impossible de citer
ce rapport autrement que par sa
pagination on qu'il offre des pages de
divisions, dont plusieurs fort longues,
les lecteurs qui tous y recourront, pourront
se trouver embarrassés. Je me suis appuyé
de cet inconvénient un peu trop tard pour
rectifier toutes mes citations du Bericht,
quoique j'en aurais plus retourné sans une
nouvelle lecture totale dont le détail ne
peut pas la peine assurément. Je parle
du moment où j'en suis rendu compte
de la pluralité des citations j'ai indiquées dans
mes citations rectifiées d'après l'citation Gultenlof
que j'emploie à cette citation. Mais il
reste certainement des reprises faites
auparavant à l'citation in-III^o. Quant à
les retrouver - j'ai au cours de la correction des épreuves.

Quoiqu'il advienne, je suis attachement
satisfait d' être au bout de ce
travail qui exorbitait mon existence
depuis près de huit années. Il
est bien certain que le résultat n'
est pas proportionné aux efforts et
aux larmes que nous avons versées cette
collaboration si insuffisamment dirigée.
Mais nous avons la conscience de n' pas
porté la responsabilité de l'ensemble de
son exécution. Et je demande seulement
que le travail de chacun soit présenté
tel quel, au public, qui en jugera.

Merci des nouvelles que vous
m'avez fait porter la semaine dernière
par M. Leon Bagnon, votre cousin.
Il était si affairé et si pressé que
j'ai pu à peine l'entendre. Mais
le message qu'il m'a remis me
donnait de précieux détails sur votre
santé et sur vos préoccupations actuelles.

Sans songer qu'ici, avec notre Grégoire,
tous les gens sages et calmes sont
condamnés à l'inaction. Pendant quinze
jours, on a complètement fermé la
Lettre hebdomadaire parois des populations,
dans l'attente et le désir d'une effraction
véritable. Cette attente ne s'est réalisée pas,
il a bien fallu entreprendre d'abord,
puisque je n'osais rien, tout à fait.
L'initiative dont le ~~ministère~~ désorganisé
toute la vie religieuse d'un bon parti
de la ville. La vie ministérielle est
survenue à point pour donner à ce
changement fou de conduite le
prétexte d'une modification possible (!!),
dans la disposition du nouveau ministère!
Le qu'il y a de vraiment desoté, car
c'est qu'aucun essai d'organisation ne
peut être tenté dans un milieu qui
y serait, si nous le sommes. Et
le temps passe! Et celui qui l'a

Z 13 mars 06



Monsieur R. Lailles

Professeur à la Faculté de Droit,

14 rue Saint-Guillaume,

Paris

